

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE
CRMH – site de POITIERS

MONUMENTS HISTORIQUES EN TRAVAUX



Cour intérieure, façade, cliché Mieusement, avant 1893. Fonds CRMH

CHARENTE-MARITIME – LA ROCHELLE **Hôtel de Ville**

Immeuble classé au titre des Monuments historiques sur la liste de 1861

L'Hôtel de Ville, édifice classé au titre des Monuments historiques sur la liste de 1861, se trouve dans le centre ancien de La Rochelle.



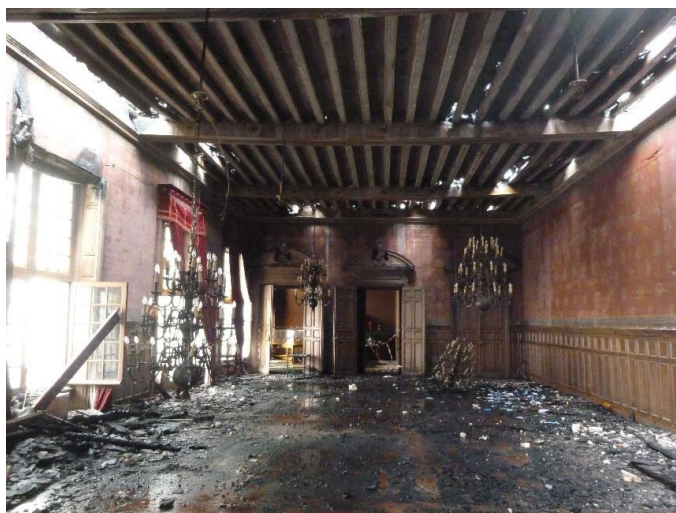
L'édifice a été partiellement détruit par un incendie survenu le 28 juin 2013. L'incendie s'est déclaré dans les combles du pavillon des Echevins et s'est rapidement propagé dans la charpente de la salle des fêtes de l'aile Renaissance, puis au-delà, dans les archives situées sur la rue des Gentilshommes. Salles d'apparat, mais aussi bureaux et services ont ainsi été ravagés, tant par les flammes que par l'eau qu'il fallut déverser pour parvenir à circonscrire le feu. (extrait de l'état des lieux de P. Villeneuve ACMH, oct. 2013)

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 16 234 000 € HT, avec une partie consacrée à la restauration du monument historique et l'autre, à une restructuration intérieure visant une simplification des circulations verticales et horizontales.

Après déduction de la part des travaux pris en charge par les compagnies d'assurances, la part restant à financer sur le monument historique a été évaluée à environ 7 702 500 € HT. La Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine subventionne cette restauration à hauteur de 2 600 000 € sur trois exercices (2016-2018) correspondant à environ 34 % du montant des travaux éligibles. Les autres partenaires sont la région Nouvelle Aquitaine, qui participe à hauteur de 1 000 000 €, et le département de la Charente Maritime.

La Conservation régionale des Monuments historiques – site de Poitiers (CRMH) et l'Unité départementale de l'architecture et du Patrimoine de Charente-Maritime (UDAP 17) accompagnent aussi cette restauration dans le cadre du contrôle scientifique et technique (CST).

Les travaux sont réalisés par un groupement de maîtrise d'œuvre dirigé par Philippe Villeneuve, Architecte en chef des monuments historiques (ACMH), comprenant Thierry Algrin – ACMH et Nathalie Brulé – Architecte DPLG, les bureaux d'études PANTEC et KHEPHREN, la restauratrice Cécile Charpentier, l'acousticien CIAL, le cabinet David Gally économiste et l'OPC PHA Coordination.

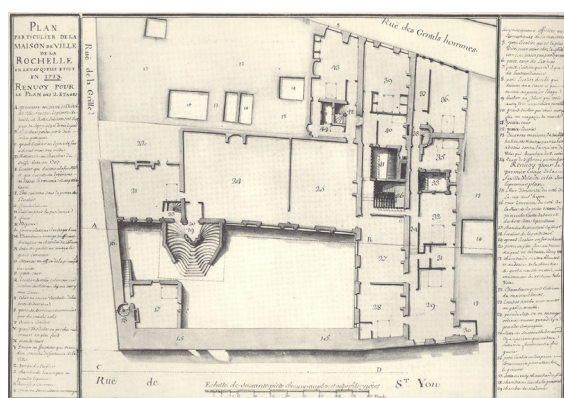
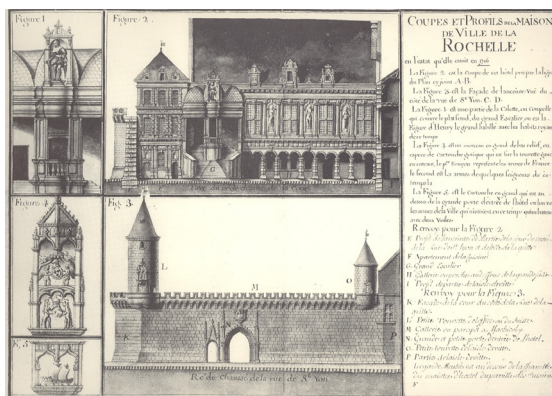


Photos de l'étude diagnostic de P. Villeneuve ACMH, fév 2014

Histoire, architecture :

Le 1er mars 1298, les échevins de la ville de La Rochelle font l'acquisition de cinq maisons pour agrandir l'échevinage constitué alors d'une maison et de jardins. Fin XVe, un bâtiment est nouvellement construit après un incendie : le mur de clôture nord est achevé en 1498.

C'est en 1605-1606, alors que la ville connaissait une trêve entre les deux sièges, que d'importants travaux sont entrepris après la visite de Sully : le corps principal, la galerie - qui porte les monogrammes d'Henri IV et de Catherine de Médicis ainsi que la date de 1606 - et l'escalier, sont construits par Favreau, maître maçon. En 1607, la chambre des échevins est construite, rue des Gentilshommes.



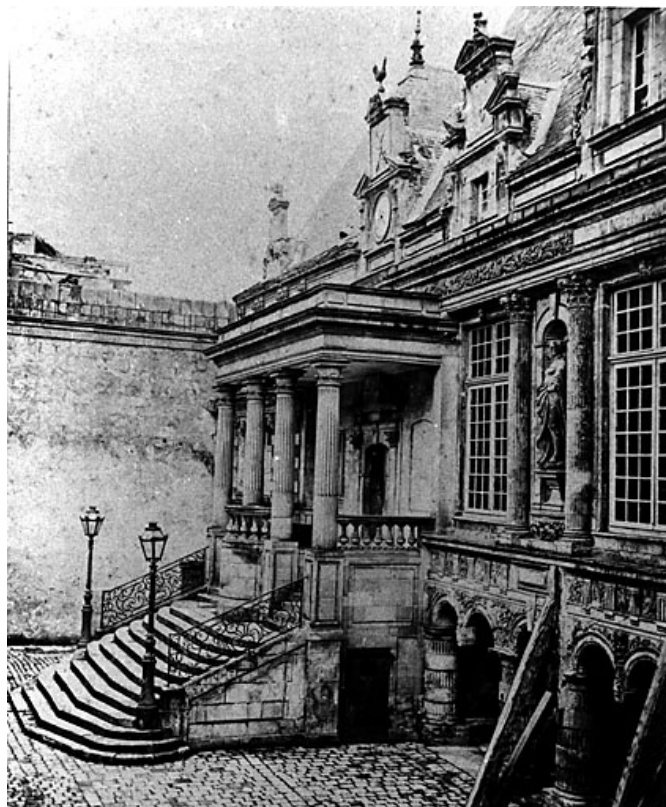
De 1810 à 1850 divers travaux sont entrepris par les architectes de la ville Brossard, père et fils :

- réfection de l'escalier (projet très critiqué),
- réunion en une seule grande salle (pour servir de salle des fêtes) des deux pièces au-dessus de la galerie,
- divers travaux de restauration des maçonneries et déplacement de bureaux,
- acquisition et démolition de maisons rue Dupaty pour établir la place de l'Hôtel de ville.

Divers rapports d'Antoine Brossard signalent par ailleurs la dégradation de la façade Renaissance (1859) et propose la mise sous cintre de la galerie (1869).

Après le classement de l'hôtel de ville en 1861, l'architecte Juste Lisch préconise la nécessité d'agrandir l'édifice en évitant de défigurer le vieux monument.

En 1863 il établit un premier projet qui ne sera pas réalisé. Le second projet datant de 1868 est soumis à l'examen de la commission des monuments historiques. Le rapport rédigé par M. Abadie pour la séance du 1er mai 1872 est alarmant : des étais ont du être posés sous la grande salle et de nouveaux ajoutés à la demande de Lisch pour soutenir la façade. De plus le perron surmonté d'un baldaquin accolé en 1812 à la façade est jugé disgracieux.



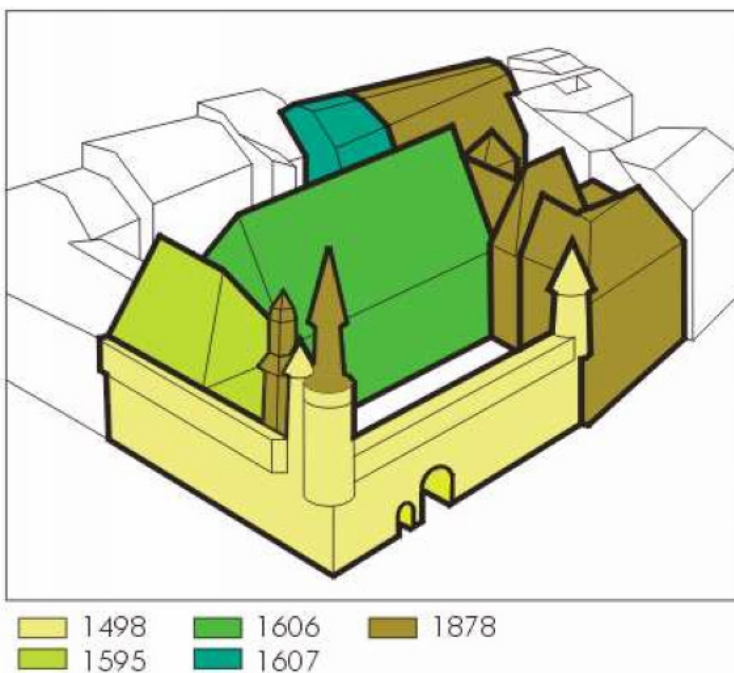
Corps principal, élévation sur cour et escalier.
Photographie de 1872 avant restauration

(c) Région Poitou-Charentes - Inventaire du patrimoine culturel

Des maisons contiguës à la porte des Gentilshommes serviront à accueillir des bureaux, la bibliothèque, les archives et la salle des délibérations.

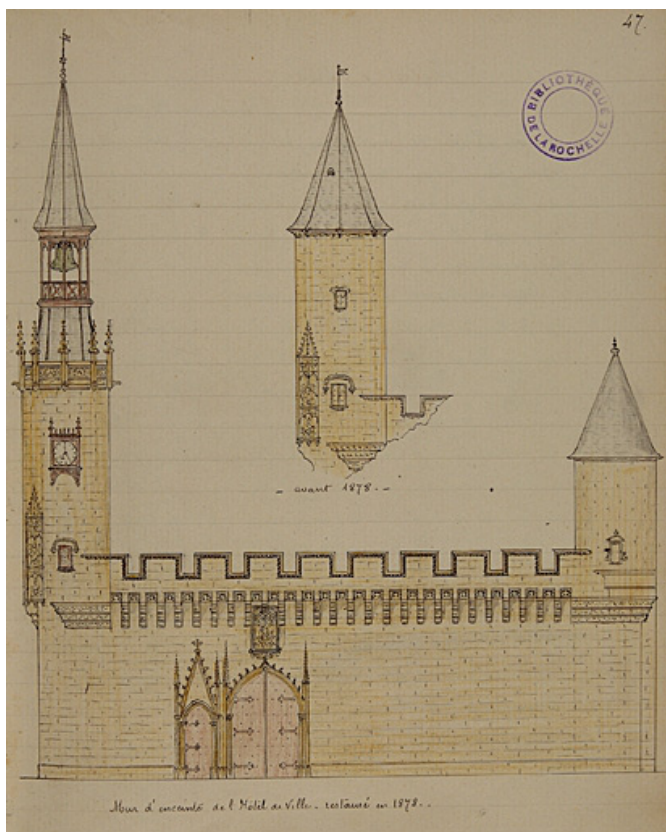
Le projet prévoit la restauration de toute la façade principale, celle du grand escalier, sous réserve de quelques modifications, et de la façade sur la rue des Gentilshommes.

Le déplacement de l'escalier un peu plus au nord en avant du pavillon, entraîne l'allongement d'une travée de la galerie du corps principal. À l'occasion de ces transformations plusieurs éléments sont déposés, dont une lucarne et une niche avec blason, aujourd'hui au musée d'Orbigny, et une porte palière du XVIIe siècle, au musée lapidaire de la rue Gargoulleau.



Étapes de la construction de l'hôtel de ville (c) Région Poitou-Charentes, Inventaire du patrimoine culturel

Les travaux commencent à la fin de l'année 1873 et s'achèvent, pour les parties anciennes, en 1877 sous la surveillance de l'architecte Massiou. L'exécution est confiée à des entrepreneurs locaux, tandis que le décor est réalisé par des artistes parisiens.



En 1878, la tour nord-ouest du mur de clôture, dont le toit était en poivrière, est pourvue d'un beffroi à campanile.

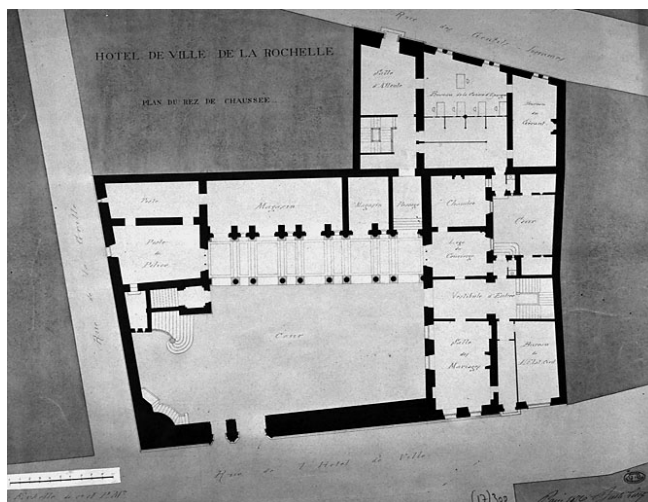
Dans le même temps, toujours sur plans de Lisch, est édifiée au sud, entre les rues de l'Hôtel-de-Ville et des Gentilshommes (où la façade porte la date 1874) une extension de plusieurs corps de bâtiment disposés autour d'une petite cour destinée à recevoir, entre autres, la salle des mariages au rez-de-chaussée, le bureau du maire et la salle du conseil à l'étage, et qui sera achevée en 1885. Les statues qui ornent les deux façades sur rue sont elles aussi l'œuvre de sculpteurs parisiens.

Mur de clôture avec tour nord, état avant et après 1878. Manuscrit de L'Evêque n°2187 (c) Région Poitou-Charentes, Inventaire du patrimoine culturel

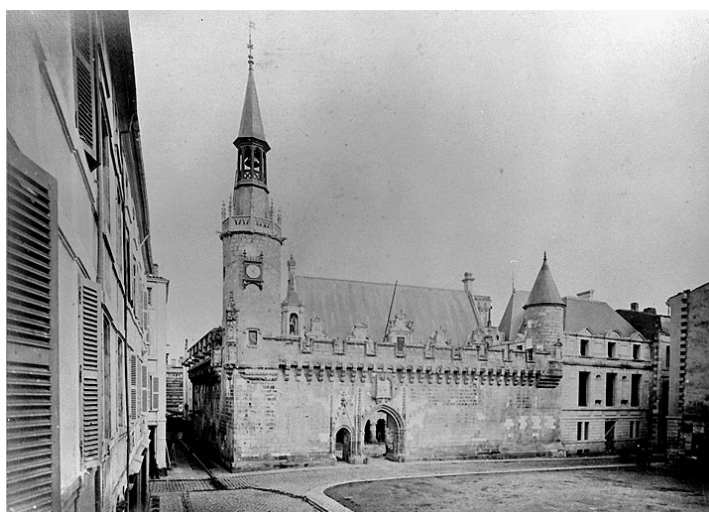
En 1904, le crénelage du mur d'enceinte est réparé.

Le projet de Lisch, beaucoup plus ambitieux que ce qui a été réalisé, prévoyait la démolition de toutes les maisons situées au sud de l'hôtel-de-ville et la construction sur cet emplacement d'un vaste programme avec façade monumentale donnant sur la place de la Caille.

En 1909, Ballu reprend le projet, mais faute de moyens la municipalité se contente d'approprier presque toutes les maisons de l'îlot, à l'est et au sud, où sont installés un dédale de bureaux pour les adjoints et divers services municipaux.



Plan du rez de chaussée, en 1876, par J. Lisch
(c) Région Poitou-Charentes,
Inventaire du patrimoine culturel



Hôtel de ville - Vue générale nord ouest de l'Hôtel de Ville,
avec corps de bâtiment sud en cours de construction

En 1938, à l'extérieur de l'îlot, sur le nouvel alignement au nord de la rue de la Grille, l'architecte Grizet réalise une nouvelle construction pour les services d'hygiène.

Dans les années 70, l'architecte en chef Mastorakis restaure la couverture de la tour de l'Horloge, la balustrade haute de cette tour, un linteau en pierre sur une baie de la salle des fêtes. En 1977-1979, il restaure les façades de l'aile Renaissance qui présentaient de fortes dégradations.

Sous la conduite de Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques (ACMH), débutent en 2009, les travaux de restauration des élévations extérieures du pavillon des Échevins, du grand escalier, des enceintes nord et ouest des élévations de l'aile Renaissance et de l'aile XIXe.

Alors qu'ils étaient presque achevés, ces travaux sont interrompus par l'incendie du 28 juin 2013.

D'après le diagnostic établi par Philippe Villeneuve pour la restauration de l'édifice endommagé – février 2014 et le dossier du service régional de l'inventaire
<https://gertrude-diffusion.poitou-charentes.fr/gertrude-diffusion/dossier/hotel-de-ville>

France3-regions.francetvinfo.fr



Les objets mobiliers :

Les objets mobiliers qu'abritait l'hôtel de ville ont pu être sauvés sans perte. Les objets les plus précieux, tels que le bureau de Jean Guiton, son fauteuil en cuir, les tapisseries d'Aubusson qui ornaient les murs du bureau ont été évacués durant l'incendie. Il en a été de même pour le reste du mobilier, comme les banquettes et fauteuils en bois doré et en velours rouge de la salle des fêtes, ou ceux, en velours bleu, du salon voisin.

Tous ces objets ont été pris en charge par le musée de la ville de La Rochelle où un inventaire et un état sanitaire a pu être dressé en vue des restaurations nécessaires.

Les désordres et les pathologies :

Les désordres sur le bâtiment ont été multiples. Il y a d'abord eu la destruction des toitures provoquée par l'incendie elle-même. L'eau nécessaire pour éteindre l'incendie a été très abondante. Elle a toutefois été évacuée autant que possible par les pompiers au lendemain du sinistre. Malgré tout, l'eau s'est infiltrée dans les parquets et les plafonds.

Outre les effets sur les décors, la structure affaiblie risquait de s'effondrer. La déformation du chéneau de l'aile Renaissance témoigne de la déformation subie par la façade principale. Face à ces risques, des mesures conservatoires ont du être prises presque immédiatement (voir chapitre suivant).

Ensuite, il a été nécessaire de protéger le bâtiment détruit des intempéries et de traiter les décors contre le développement de champignons.



Les mesures conservatoires :

Au lendemain de l'incendie, les premières interventions de mise en sécurité ont pu être réalisées alors que le feu couvrait toujours. Les opérations ont été dirigées par l'architecte en chef des monuments historiques Philippe Villeneuve et réalisées par les entreprises Europe Echafaudages et les Compagnons de Saint Jacques.

Étalement des planchers et plafonds

Pour éviter que le plafond de la salle des fêtes, sur lequel s'était effondrée la charpente avec sa couverture en ardoises, ne s'écroule, les poutres maîtresses ont été étayées par des tours d'échafaudages. Un platelage a ensuite été placé sous le plafond. Au préalable, une couverture photographique du plafond a été systématiquement réalisée, ceci afin de conserver les éléments de décor peint.



Afin de transférer les charges de ces étais jusqu'au sol pour soulager les planchers, des étais ont été également posés dans les salles du rez-de-chaussée. La galerie du rez-de-chaussée fut complètement étayée et les arcs de la façade mis sur des cintres robustes.

Il en fut de même pour les plafonds et planchers de la salle des Echevins, des archives et du conseil qui furent à leur tout étayés.

Évacuation des bois calcinés

Une grue fut ensuite utilisée pour évacuer les pièces de bois calciné et les débris d'ardoises, permettant alors de déposer le plafond de la salle des fêtes. Les bois numérotés ont été conservés, témoignant des décors peints qui recouvraient solives et poutres.

Dépose des lucarnes

Les lucarnes de pierre dont les parements intérieurs ont été rubéfiés et fracturés risquaient de s'effondrer à leur tour en basculant à l'intérieur. Elles ont été déposées soigneusement après qu'un calepinage ait été réalisé préalablement.

Butonnage de la façade Renaissance

Sans l'échafaudage en place dans la cour au moment de l'incendie, il est probable que la façade se serait effondrée dans la cour. L'échafaudage a en effet résisté à la poussée des poutres qui s'affaissaient et à la déformation de la façade.

Aussi, pour stopper ce dévers pour lequel l'échafaudage n'avait pas été conçu, son épaisseur a été triplée. Cependant le mouvement ne s'est pas stabilisé et il fallut alors créer un véritable buton en tubes d'échafaudages qui prenait appui sur la muraille extérieure de la cour. Parallèlement, les baies ont été étré sillonnées, les colonnes frettées, et des bastaings reprenant les appuis des échafaudages ont été mis en place.

Frettage des pignons

Les deux pignons de la salle des fêtes, mais aussi celui de la salle des Echevins, se trouvaient dépourvus de tout soutien après l'effondrement de la toiture. Pour parer au risque de basculement sous l'effet du vent, un frettage a été mis en œuvre, enserrant la paroi aux deux faces et prenant appui dans la salle des fêtes.



Parapluie

Il a été décidé, dès les premières mesures de sauvegarde, en prévision des futurs travaux de reconstruction, de placer un parapluie au-dessus de l'édifice. Placer une protection au niveau des arases aurait conduit à la déposer lors des travaux de reconstruction, et donc aurait entraîné un surcoût. La structure du parapluie, composée de poutres-fermes métalliques, a été mise en place à l'aide de la grue.



Traitement contre les champignons

Les plafonds de la salle des mariages et de la salle attenante au rez-de-chaussée se sont progressivement couverts de moisissures et de champignons. Le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques, instance scientifique et technique du ministère de la Culture, a donc conseillé la pulvérisation d'un produit fongicide qui a pu stopper ces développements.

La dépose des vitrages hauts des fenêtres a en outre permis d'assurer une ventilation constante de ces locaux.

L'état des lieux :

Le feu s'est propagé depuis le pavillon des Echevins jusqu'aux archives des Gentilshommes en passant par la salle des fêtes. Il a pratiquement épargné les bureaux des maisons situées à l'arrière, côté rue de la Grille et rue des Gentilshommes, et n'est pas allé au-delà de l'aile XIXe. Ainsi les parties protégées au titre des Monuments historiques ont été fortement touchées.

L'eau a, elle aussi, provoquée des dégâts considérables en imprégnant les bois des planchers et des lambris, ainsi que les revêtements muraux. Elle a véhiculé les cendres, la suie et le tanin des bois et a ainsi taché les maçonneries de pierre de taille (plafonds de la galerie Renaissance, murs de l'escalier des gentilshommes).

La fumée a aussi fortement sali les murs et les tentures.

Les parties hautes ont été, évidemment, les plus touchées directement par l'incendie qui a détruit les charpentes et les couvertures des parties classées de l'hôtel de Ville.

La salle la plus endommagée restait la salle des fêtes qui, étant couverte par le plancher des combles, a perdu ainsi sa couverture, tandis que les murs, constitués d'une paroi de briques plâtrières sur une structure bois, recouverte de toile peinte collée, ont été, quant à eux, plus légèrement touchés. Les encadrements des baies qui montaient pratiquement au niveau du plafond ont été touchés par le feu qui s'y est propagé. Ceci a touché les maçonneries des tableaux des baies.

Plus grave, la façade renaissance, qui présentait déjà des problèmes de stabilité lors des travaux menés par Juste Lisch, a été fortement touchée, en basculant vers la cour, tout en se déformant sur sa longueur.

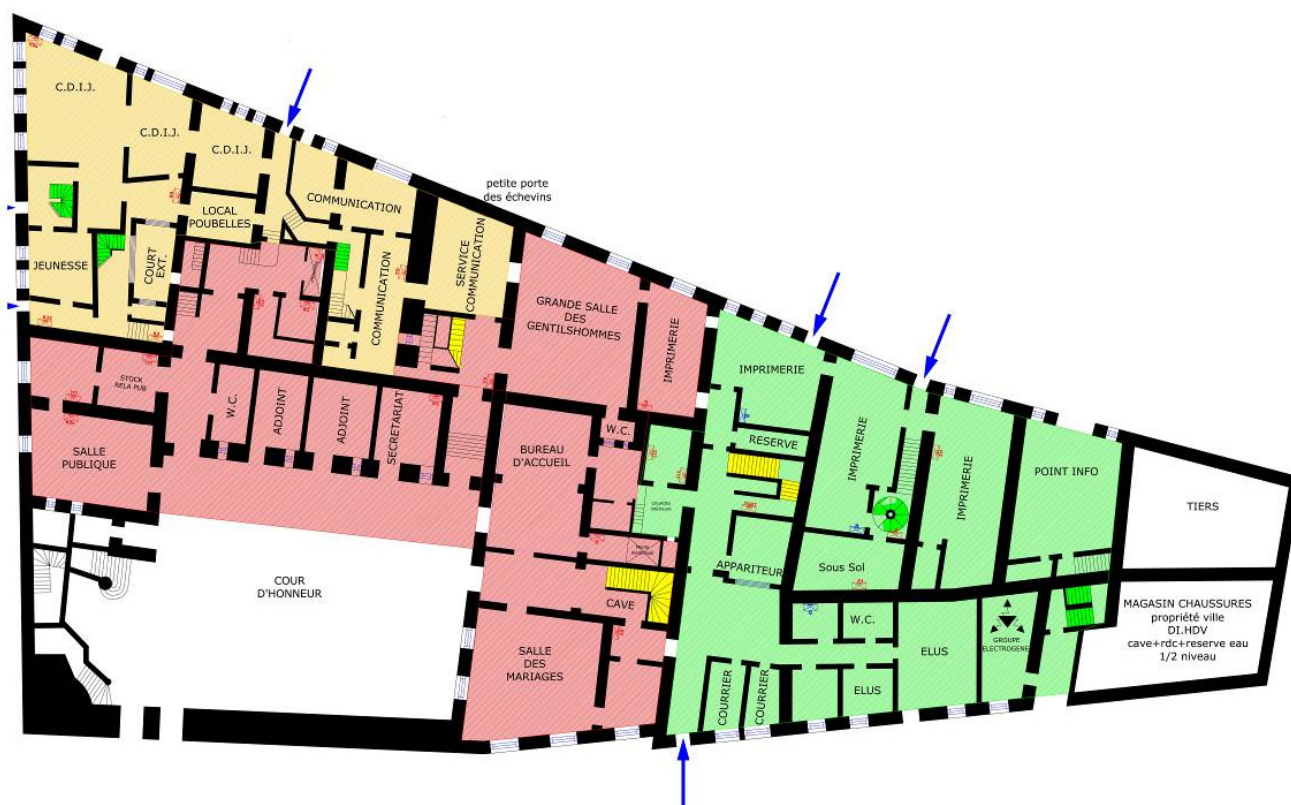
Enfin, les lustres ont pu être sauvés, de même que le mobilier.

À proximité de la salle des fêtes, la couverture et la charpente d'une partie des bâtiments adossés, proie des flammes, se sont effondrés, entraînant planchers et toitures, bloquant les accès aux parties qui n'avaient pas été touchées, en particulier les bureaux situés à l'angle des rue de la Grille et des Gentilshommes.

Les travaux de restauration :

À la suite de l'incendie, l'hôtel de ville a été divisé en trois zones :

1. la zone rouge, correspondant à la partie la plus touchée par le sinistre (partie classée MH)
2. la zone orange, située entre la zone rouge, la rue des Gentilshommes et la rue de la Grille, correspondant à la partie en grande partie épargnée par le feu mais ayant subi l'effondrement de certaines parties adossées
3. la zone verte, au sud des parties classées, qui a été épargnée par le feu et les eaux d'infiltration.



La reconstruction de l'hôtel de ville répond à un double objectif : la restauration des parties classées endommagées (zone rouge), la restructuration des espaces contigus (zone orange) de façon à offrir un bâtiment qui sera plus accessible, plus fonctionnel tout en conservant ses caractéristiques patrimoniales spécifiques.

Ainsi les espaces situés en zone classée seront restaurés et retrouveront pour la plupart, et bien évidemment pour les salles d'apparat, leur destination première et leur aspect conforme à la restauration générale de l'édifice telle que l'avait conçue Juste Lisch entre 1872 et 1888.

Le dernier niveau des parties classées accueillera la nouvelle Salle du Conseil située dans les combles de l'aile Renaissance.

Outre la restauration des intérieurs et la restitution des couvertures, il est nécessaire de procéder à la stabilisation et aux renforcements des parties fragilisées par l'incendie. Ces renforcements structuraux permettront d'effectuer la reprise des confortations existantes qui avaient été mises en place lors de la restauration du XIXe siècle, de pallier les désordres engendrés par l'incendie et de répondre aux nouvelles sollicitations demandées par l'occupation d'un espace jusqu'alors inutilisé : les combles de l'aile Renaissance.

La salle des fêtes sera restituée dans son état XIXe. La restauration des toiles peintes sur site, comme cela avait été imaginé à la suite du sinistre, ne s'avère pas possible du fait de l'instabilité des cloisons de doublage en brique et bois sur lesquels sont fixés les lés de toile. Qu'ils soient restaurés ou restitués, les décors seront donc déposés en conservation et en totalité. Des précautions particulières seront prises par les restaurateurs du fait de la présence de céruse (et donc de plomb) au revers de la toile.

(Textes et photographies extraits des documents suivants : l'état des lieux réalisé par P. Villeneuve ACMH, octobre 2013, le dossier d'autorisation de travaux établi par P. Villeneuve ACMH, décembre 2015)

Les différentes demandes de subventions :

Au lendemain de l'incendie, la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine a pris en charge directement les honoraires de l'ACMH correspondant aux mesures conservatoires, à l'état des lieux et à l'étude de diagnostic.

En ce qui concerne les travaux de restauration, la DRAC participe à hauteur de 2 600 000 € sur trois exercices (2016-2018), ce qui correspond à environ 34 % du montant des travaux sur les parties protégées monument historique, après déduction des assurances.

Le chantier :

Les travaux ont commencé le 17 mai 2016 pour une durée de 24 mois, soit jusqu'en mai 2018.



Les intervenants par corps d'état :

MAÎTRISE D'ŒUVRE – ARCHITECTE

Philippe VILLENEUVE (mandataire du groupement de Maîtrise d'Œuvre) – ACMH,
7-9 place de la Gare, 94210 La Varenne Saint-Hilaire

Thierry ALGRIN, ACMH (en charge des parties non classées),
9 rue François Bonvin, 75015 Paris

Nathalie BRULÉ, Architecte D.PL.G. (architecture intérieure),
32 rue du Cerf Volant, 17000 La Rochelle

ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

Cabinet David GALLY – 16, rue de l'Avenir, 77340 Pontault Combault

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES FLUIDES

PANTEC (BET Fluides) – 20 bis avenue du Général Leclerc, 77330 Ozoir La Ferrière

BUREAU D'ÉTUDE STRUCTURE

KHEPHREN Ingénierie – Agence de Bordeaux – 40 rue de la Rousselle, 33000 Bordeaux

RESTAURATRICE DES DÉCORS PEINTS

Cécile Charpentier – 11 rue Gracieuse, 75005 Paris

ACOUSTICIEN

CIAL – 8 place Royale, 78000 Versailles

COORDINATEUR (OPC)

PHA Coordination – Xavier Miasko – 15 bis rue de la Halle, 17450 Fouras

BUREAU DE CONTRÔLE

APAVE – Agence de La Rochelle – Z.I. des Quatre Chevaliers – Rond-point de la République,
17180 Périgny

COORDINATEUR SSI :

ÉTUDES ET CONCEPTS ÉLECTRIQUES – ECE – 8 C rue des Greffières – BP 25, 17140 Lagord

COORDONNATEUR SPS :

VIGÉIS 17 – Résidence Pierre Loti – 76 cours Lemercier, 17100 Saintes

ÉCHAFAUDAGES

EUROPE ECHAFAUDAGE – 7 rue du Patis, 55320 Rupt en Woevre

GROS – ŒUVRE, MAÇONNERIE – PIERRE DE TAILLE – INSTALLATIONS DE CHANTIER
LES COMPAGNONS DE SAINT- JACQUES – ZA Route de Chalais, 16300 Barbezieux
et

PIANAZZA – 1 avenue Edmond Grasset, 17690 Angoulins sur Mer

CHARPENTE

ATELIERS FERIGNAC – La Gare, 24390 Hautefort

COUVERTURE

Groupement ALAIN LE NY – 3 chemin du Coucou, 69570 Dardilly
et

LE BRAS FRÈRES –69 rue Victor Hugo, 54800 Jarny

SCULPTURE

ATELIER ESMOINGT MADELMONT – Aublat, 19380 Albussac

MENUISERIES EXTÉRIEURES

Groupement LES METIERS DU BOIS – 39 route de Poitiers, 86240 Fontaine le Comte
et

LIMOUZIN – 116 rue de la Croix de Monjous, 33170 Gradignan

MENUISERIES INTÉRIEURES / LAMBRIS / DISTRIBUTION

ATELIERS J-B CHAPUIS – Hinzal, 56190 Muzillac

PARQUET

ASSELIN – 10 boulevard Auguste Rodin – BP95, 79102 Thouars cedex

SERRURERIE / FERRONERIE / METALLERIE VERRIÈRES

METALNEO – 21 boulevard du Vercors, 17300 Rochefort

CLOISON / DOUBLAGE / FAUX PLAFONDS

DOUZILLE – 35 avenue de la Repentie, 17000 La Rochelle

PLÂTRERIE / GYPSERIE

CREASTAFF – 1 impasse de la Martinière, 44220 Coueron

AGENCEMENT

LE CORMIER – Rue Edmé Mariotte, 17180 Périgny

PEINTURE / SOL SOUPLE / PARQUET CONTRECOLLE

Groupement BRUNEREAU – SACRÉ – 20 rue Maurice Ravel, 17000 La Rochelle

DÉCORS PEINTS SUR TOILES

MÉRIGUET RESTAURATION – 12 rue du Parc Royal, 75003 Paris

DÉCORS PEINTS SUR BOIS

ART PARTENAIRE – 41 rue des Chantiers, 78000 Versailles

CHAUFFERIE / VENTILATION / DÉSENFUMAGE / RAFRAÎCHISSEMENT / PLOMBERIE / SANITAIRES

HERVE THERMIQUE – 31 rue Pied de Fond – CS 18626, 79026 Niort cedex

ÉLECTRICITÉ / COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

SPIE OUEST CENTRE SPIE Ouest-Centre DO IGE – Centre Atlantique – 1 rue des Entreprises
BP 90032, 86440 Migné-Auxances

ASCENSEURS

OTIS La Rochelle – 72 rue de Québec – ZI Chef de Baie, 17000 La Rochelle

TENTURES / TAPISSERIES

PHELIPPEAU TAPISSIER – 13 rue de Labie, 75017 Paris

LUSTRERIE

CHEVILLARD – ZI La Croix Cadeau, 5 rue René Descartes, 49240 Avrillé

MOBILIER ANCIEN

PHELIPPEAU TAPISSIER – 13 rue de Labie, 75017 Paris

PARATONNERRE

PRO TECH Foudre – Le Bourg, 24400 Saint Michel de Double

DÉSAMIANTAGE / PLOMB

VALGO – 2 avenue Gutenberg – CS 78236, 31128 Portet sur Garonne cedex

MOBILIER (salle du conseil)

Groupement ARES LINE – Via Brenta 7, 36010 Carrè VI, Italie

et

DUO CONCEPT AMENAGEMENT

Site des Quatre Chevalier – 1bis avenue Bernard Moitessier, 17180 Perigny

et

HAZAN AMENAGEMENT – 4 rue Berri, 75008 Paris

et

MASON SRL Italie

SIGNALÉTIQUE

Non nommée à ce jour

Bibliographie indicative :

- VILLENEUVE (Philippe). Diagnostic pour la restauration de l'édifice endommagé – février 2014
[https://gertrude-diffusion.poitou-charentes.fr/gertrude diffusion/dossier/hotel-de-ville](https://gertrude-diffusion.poitou-charentes.fr/gertrude%20diffusion/dossier/hotel-de-ville)

- ARCERE, Père Louis-Etienne, Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aulnis, La Rochelle : Desbordes, 1756-1757 ; reprints Marseille : Laffite, 1975, t. II.

Pour joindre la Conservation régionale des Monuments historiques – site de Poitiers :

Hôtel de Rochefort -

102 Grand'Rue -

BP 553 -

86020 POITIERS Cedex -

Téléphone : 05 49 36 30 30

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine>

Rédaction : CRMH – site de Poitiers

Version janvier 2018